

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 25 janvier 2022

**portant nomination à la commission régionale de Bretagne instituée en application de
l'article 86 du décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité
d'expertise comptable**

NOR : ECOE2201582A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 7 *bis* ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86 ;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bretagne,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Hervé STEPHANUS est désigné pour siéger au sein de la commission régionale de Bretagne en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Monsieur Jacques BLOUËT est désigné suppléant pour siéger au sein de la commission régionale de Bretagne en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

Le commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 janvier 2022

Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice des Finances publiques adjointe,

A. WOLFF